Publié le 09 10 2026

Arrêté temporaire n°26-AT-0136
Portant réglementation de la circulation du public

PARC DES LAVANDIERES

Le Maire de Sèvremont,
VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,
VU la demande en date du 08/10/2026 émise par l'entreprise AGEV demeurant 1 rue Charles Messier 49300 CHOLET représentée par Monsieur Jordy VINCENS aux fins d'obtenir un arrêté réglementant l'interdiction au public d'accéder au chantier,
CONSIDÉRANT que des travaux de contournement du lavoir dans le Parc des Lavandières rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 14/10/2026 au 30/10/2026, PARC DES LAVANDIERES,

ARRÊTE

Article 1

À compter du 14/10/2026 et jusqu'au 30/10/2026, l'accès de la zone balisée dans le cadre des travaux de contournement du lavoir, dans le Parc des Lavandières, sera interdite au public pour des raisons de sécurité et pour permettre à l'entreprise chargée des travaux d'intervenir dans des conditions de travail optimales.

Article 2
Une signalisation adéquate sera mise en place par le demandeur, AGEV, afin d'éviter tout accès au public dans la zone de travaux et assurer la sécurité des promeneurs.

Article 3
Le Maire de Sèvremont est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Sèvremont, le 09 octobre 2026
Le Maire de Sèvremont

Jean-Louis ROY

DIFFUSION:
- *AGEV*
- *Le Maire de Sèvremont*
- *Gendarmerie Pouzauges*
- *MAIRIE*

ANNEXES:
Demande d'interdiction d'accès au public
Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.
Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du

présent document.

Demande d'arrêté communal : Travaux de contournement du lavoir

PARC DES LAVANDIERE

Dans le cadre des travaux sur le ruisseau de la tréquinière au niveau du parc des lavandières nous avons besoin de condamné l'accès au public sur une zone (à proximité du lavoir) afin d'intervenir en toute sécurité.

De ce fait nous vous faisons la demande d'un arrêté communal interdisant l'accès du public à la zone qui sera balisée.





<u>Organisation :</u>

Polygone rouge : Zone interdite au public sur la durée du chantier : Zone balisée par de la chainette rouge et blanche + mise en place de panneaux interdit au public

Tracé orange : Zone d'accès

Planning travaux :

L'amené des matériaux s'effectuera le mercredi 14/10/2026

Les travaux débuteront le jeudi 15/10/2026 et se termineront au plus tard le 30/10/2026

Matériel sur place :

Fourgon tôlé

Pelle 15T

Dumper 9T

<u>Contact</u> :

Conducteur de travaux Entreprise AGEV : Vincens Jordy 07-70-21-49-53

Chef de chantier Entreprise AGEV : Mandi Olivier 07-56-00-12-18

Maitre d'ouvrage Fédération de pêche 85 : Julien Folie 06-15- 23- 27- 12

